

beaucoup que nous soyons exactement dans la même situation qu'actuellement, à notre retour. Envisageons donc la situation telle qu'elle existe. Je le répète, je suis prêt à revenir aussitôt que nous aurons quelque chose à faire; cependant, je ne crois pas qu'il soit juste de nous demander, surtout à ceux d'entre nous qui demeurons au loin, de revenir ici dans deux semaines lorsqu'il y a toute apparence que nous n'aurons encore rien à faire, même à cette date-là. Je ne blâme ni le leader du Gouvernement ni le ministère à cet égard et je n'assimile pas cette situation à une défectuosité de notre régime démocratique dans lequel j'ai foi. J'essaie tout simplement d'exposer les faits à mon point de vue. Or, j'estime qu'à moins d'avoir une perspective raisonnable, qu'à partir du 28 février, nous aurons assez de travail pour nous tenir occupés jusqu'à la fin de la session, l'ajournement devrait être prolongé au delà du 28 février.

Par exemple, que signifie un ajournement pour les honorables sénateurs qui habitent la Côte du Pacifique? Il faut une semaine pour faire le trajet d'Ottawa à la Colombie-Britannique. Je ne parle peut-être pas à mon tour, car les honorables sénateurs de la côte du Pacifique sont sans aucun doute bien plus en mesure que moi de discuter leurs problèmes. Naturellement, je suis plus au fait de la situation dans les Provinces Maritimes. Quoi qu'il en soit, je ferai observer que cela prend une semaine à mes honorables amis pour se rendre chez eux et une autre semaine pour revenir ici. Par conséquent, si nous ajournons jusqu'au 28 courant, nos collègues devront rester à Ottawa à se tourner les pouces, dans l'intervalle. Pour ce qui est d'un ajournement de deux semaines, la même objection s'applique au cas des honorables sénateurs des Provinces Maritimes. Par exemple, cela me prend trois jours pour me rendre chez moi et autant pour revenir à Ottawa. J'ai besoin de trois autres jours pour reprendre le fil de mes affaires. Ainsi que les honorables sénateurs peuvent s'en rendre compte, cela veut dire qu'il ne me restera que trois jours de libres avant de faire des arrangements pour mon retour à Ottawa. Je n'ai pas la moindre objection à l'ajournement proposé, si, à mon retour ici, le Sénat a suffisamment de travail pour justifier cette mesure. Cependant, je doute fort que nous ayons assez de travail pour nous occuper.

Hier après-midi, vers le temps où le très honorable chef de la gauche (le très honorable M. Meighen) avait la parole ici, le premier ministre essayait d'accélérer l'expédition des affaires dans l'autre Chambre. Il n'a pas joué au dictateur selon moi, mais il a donné avis qu'à partir d'aujourd'hui, les mesures ministérielles auront priorité sur les résolutions des

L'hon. M. DUFF.

députés. Voilà qui démontre à mon avis que le premier ministre et le Gouvernement sont désireux de procéder à l'expédition des affaires publiques. D'autre part, je ne crois pas que la proposition soit juste pour les députés qui désirent discuter certaines questions le mercredi.

Quoi que nous fassions, nous sommes sûrs d'être critiqués; cependant, à la lumière de l'expérience assez longue acquise dans l'autre Chambre et depuis le peu de temps que je siège ici, je n'hésiterai jamais à déclarer dans ma division que le Sénat est une Chambre qui a sa valeur et que ses membres sont prêts à se mettre au travail lorsqu'il y en a. Je le répète, je ne crois pas que l'ajournement proposé servira le but que l'on vise. Ainsi que mon honorable leader le sait fort bien, le premier ministre a proposé hier dans la Chambre des communes la ratification de l'accord commercial conclu avec les Etats-Unis. Le débat a été ajourné à vendredi. C'est un accord très important, et il est peu probable qu'on en termine l'examen avant quinze jours. Le débat peut se prolonger trois semaines. Tant qu'il n'aura pas été conclu, il est évident que le Gouvernement ne sera pas prêt à nous soumettre aucune mesure législative. Je suis convaincu que les hommes d'affaires et de profession, membres du Sénat, qui ont des intérêts en jeu pour le bien du pays, seraient bien mieux employés dans leurs divisions, cherchant à se rendre utiles au peuple. Dans les circonstances, je ferai observer à l'honorable leader du Gouvernement qu'un ajournement de quinze jours serait inefficace; que, à notre retour ici, à la fin du mois, nous ne serions pas plus avancés qu'aujourd'hui. Je propose donc respectueusement qu'il modifie sa motion en prolongeant l'ajournement jusqu'au 7 mars.

Le très honorable ARTHUR MEIGHEN: Honorables sénateurs, il est un aspect de la situation qui, bien qu'on puisse le répéter à satiété, ne semble pas être compris des gens du dehors. Certainement, mon honorable préopinant le saisit aussi bien que nous tous. Le public semble croire que nous ne pouvons discuter ici que les affaires auxquelles l'autre Chambre a mis la dernière main. Je pensais m'être bien expliqué hier, mais, apparemment, je n'ai pas réussi. Le Sénat peut tout aussi bien que les Communes présenter des mesures législatives de sa propre initiative, et le Gouvernement est également libre dans les deux Chambres. Il y a une distinction, bien entendu, mais elle ne concerne qu'un si petit nombre de mesures que c'est une quantité presque négligeable: les bills de finance doivent être déposés à la Chambre des communes à la suite d'une résolution approuvée par Son Excellence. Cette Chambre recon-